Date d'affichage : 27/03/2024

COMMISSION JURIDIQUE
RÉUNION TELEPHONIQUE DU 27/03/2024

Présents : MM D. HARY, C. FOURNIER, F. PORET, J. VARLET

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Coupe Futsal Seniors Intersport

28046008 SANGATTE/BLERIOT PLAGE B. Réclamation de Sangatte sur la participation et la qualification à la rencontre de : M. Geoffrey DONNER licence 2543397322, M. GUILLON Mathieu licence 2543964635, M. OURAGHI Mohamed licence 2545996219 susceptibles d'avoir participé à plus de 8 matchs en équipe supérieure. Appuyée, recevable. Après vérification, les 3 joueur sont dans ce cas. Homologué : SANGATTE 0 – BLERIOT PLAGE B 0 perdu par pénalité pour Blériot B. Droits remboursés à Sangatte. Amende 30€ à Bleriot Plage.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation

Le Président : M. C. FOURNIER

Le Secrétaire : M. F. PORET